

1. Code d'identification unique du type de produit:
Plaque d'éclairage profilées, simple paroi, en PRV
2. Type, lot, numéro de série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction comme l'exige l'article 11 (4) du RPC :
AC92.... D61-007 - Epaisseur 12 / 10
3. Usage ou les usages du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
**- pour couverture à pose en discontinu pour bâtiment et/ou
- pour finition intérieures et extérieures de murs et de plafonds**
4. Nom, raison sociale ou marque commerciale enregistrée et adresse de contact du fabricant tel que requis en vertu de l'article 11 (5):
ONDULINE ZA Schumann - Rue Descartes B.P.50035 59559 Comines Cedex (France)
5. Le cas échéant, le nom et l'adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 (2) :
Non applicable.
6. Système ou systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction énoncées à l'annexe V :
Système 4.
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
Non applicable.
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:
Non applicable.
9. Performance déclarée:

Caractéristiques essentiels	Performance	Norme technique harmonisée
Performance au feu extérieur	F Toit (PND)	EN 1013:2013
Réaction au feu	F	
Perméabilité à la vapeur d'eau	1,5 x 10 ⁻⁵	
Perméabilité à l'eau/ à l'air	CONFORME-PASS	
Emission de substances dangereuse	PND	
Tolérances dimensionnelles	CONFORME-PASS	
Propriété de fragmentation (fragmentation de sécurité) en tant que : - Résistance au choc d'un corps dur de faibles dimensions - Résistance au choc d'un corps mou de grandes dimensions	CONFORME-PASS PND	
Résistance mécanique (Nm²)	716	
Résistance en flexion/traction (Nmm⁻²)	80	
Résistance aux fixations	Voir CTMO	
Durabilité , en tant que variation (après vieillissement) : - de l'indice de jaunissement - de la transmission lumière - de la résistance en flexion pour : résistance en flexion, et module d'élasticité en flexion	19 (B0) 10% (B0) ≤ 10% (B0) ≤ 10% (B0)	

10. La performance du produit identifié aux points 1 et 2 est en conformité avec les performances déclarées au point 9.

Cette déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé par et au nom du fabricant par :

S.POUDROUX

